

## Section 5.—Formation professionnelle\*

### Sous-section 1.—Programme de formation professionnelle du ministère du Travail

En collaboration avec les gouvernements provinciaux, le ministère fédéral du Travail poursuit en 1949 les œuvres de formation suivantes: 1° formation de la jeunesse; 2° aide aux étudiants; 3° formation d'apprentis; 4° formation de la main-d'œuvre sans emploi; 5° aide aux écoles de formation des provinces; 6° formation du personnel des forces armées; 7° formation des anciens militaires.

Le Conseil consultatif de la formation professionnelle, institué en vertu de la loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle, continue de conseiller le ministre du Travail au sujet des aspects généraux des œuvres de formation. Deux réunions ont été tenues au cours de l'année. Le Conseil représente les employeurs, les ouvriers syndiqués, les responsables de l'instruction professionnelle, les organismes d'anciens combattants et les sociétés féminines.

### 24.—Allocations fédérales pour la formation professionnelle, année terminée le 31 mars 1950, et réclamations honorées<sup>1</sup> au 30 avril 1950

Province	Formation de la jeunesse		Formation d'ex-militaires		Formation d'apprentis	
	Allocations	Réclamations honorées	Allocations	Réclamations honorées	Allocations	Réclamations honorées
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Île du Prince-Édouard.....	9,000	4,963	1,000	—	—	—
Nouvelle-Écosse.....	30,000	25,495	15,000	3,579	56,500	44,632
Nouveau-Brunswick.....	30,000	34,099	25,000	10,380	39,000	36,826
Québec.....	125,000	124,435	40,000	12,695	—	—
Ontario.....	60,000	60,000	50,000	32,877	178,000	144,201
Manitoba.....	25,000	17,404	25,000	7,631	42,500	42,155
Saskatchewan.....	35,000	34,814	30,000	9,170	31,000	19,451
Alberta.....	30,000	22,833	25,000	9,470	87,000	90,747
Colombie-Britannique.....	46,000	43,398	25,000	9,266	26,500	21,498
<b>Total.....</b>	<b>390,000</b>	<b>367,441</b>	<b>236,000</b>	<b>95,068</b>	<b>460,500</b>	<b>399,560</b>
Province	Main-d'œuvre sans emploi		Militaires			
	Allocations	Réclamations honorées	Allocations	Réclamations honorées		
	\$	\$	\$	\$		
Nouvelle-Écosse.....	105,000	106,451	—	—		
Nouveau-Brunswick.....	35,000	34,636	25,000	15,947		
Québec.....	60,000	..	15,000	9,992		
Ontario.....	..	..	45,000	23,133		
Manitoba.....	30,000	25,224	15,000	5,090		
Saskatchewan.....	20,000	20,545	20,000	15,026		
Alberta.....	45,000	35,933	—	—		
Colombie-Britannique.....	40,000	3,748	—	—		
<b>Total.....</b>	<b>335,000</b>	<b>226,537</b>	<b>120,000</b>	<b>69,187</b>		

<sup>1</sup> Les réclamations honorées comprennent les arrérages des années antérieures.

**Formation de la jeunesse.**—Chaque province a soumis au ministère du Travail une liste des divers cours de formation projetés. Ceux-ci, une fois approuvés par le ministre du Travail, ont été inclus dans les annexes appropriées qui définissent

\* Des renseignements complets à ce sujet paraissent dans le *Rapport annuel sur la Formation professionnelle au Canada, 1949-1950*, ministère du Travail, Ottawa.